

DATE DE CONVOCATION : 19 septembre 2019

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS : J.L. LEVESQUE - M. THINON-CLERC - B. LAFAYE - G. MIGNON - M. VILLEGER- J.P. SIMON - K. GAI - C. BONNEAU -- G. MICHELY - E. GARNIER - N. ARILLA - P. ORMECHE - S. HIBON-MINET - P. FRÉON - J.P. ZUCCHI - C. MESLIER - C. MECHAIN - M.H. AUBINEAU

CONSEILLERS MUNICIPAUX AYANT DONNÉ POUVOIR : M.A. CHEVALIER donne pouvoir à G. MIGNON - K. PERROIS donne pouvoir à J.P. ZUCCHI - F. SARDIN donne pouvoir à C. MESLIER - S. LABROUSSE donne pouvoir à J.L. LEVESQUE

CONSEILLERS MUNICIPAUX EXCUSÉS: M.A. CHEVALIER - K. PERROIS - F. SARDIN - S. LABROUSSE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : C. MECHAIN

OBJET : PARTICIPATION DES COMMUNES AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DU RASED POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2018/2019

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Éducation et notamment son article L.212-8,

VU la circulaire n° 2002-111 du 30 Avril 2002, et notamment son article L. 111-1 relatif à la dispense d'aides spécialisées aux élèves des écoles maternelles et primaires en grande difficulté,

CONSIDÉRANT que la Commune de Châteauneuf-sur-Charente accueille dans son école primaire le RASED et assurent les dépenses de fonctionnement au vu des articles L.211-8 et L.212-5 du Code de l'Éducation,

CONSIDÉRANT qu'il convient alors de solliciter une participation financière aux communes de résidence des élèves ayant recours au RASED, et cela au vu des effectifs fournis par le RASED, Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide **PAR 22 VOIX POUR** :

- ✓ De fixer le coût par enfant comme suit :

Fournitures scolaires 2018/2019	1 988,39 €
Nombre d'enfants inscrits au RASED	109
Coût par enfant	18,24 €

- ✓ D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter la participation financière des communes de résidence concernées, eu égard au nombre d'enfants ayant eu recours au RASED à Châteauneuf-sur-Charente.

POUR EXTRAIT CONFORME
Le signataire
Le Maire
Jean-Louis LEVESQUE